



EURALIS doit faire respecter les droits humains et du travail dans ses usines !

QUALIDUCK est une entreprise sous-traitante du groupe EURALIS. Les salariés de cette entreprise découpent des volailles dans des conditions très difficiles au profit de l'usine d'Euralis sur le site de Maubourguet (65).

Le patron de cette entreprise se comporte comme un voyou, il ne respecte pas le droit du travail :

- Pas de véritable contrat de travail,
- Pas de reconnaissance des heures supplémentaires, c'est pourquoi les salariés réclament une pointeuse,
- Non-respect des dispositions en matière de congés payés,
- Un nombre pas toujours approprié d'opérateurs sur la chaîne (3 minimum),
- Non-respect des temps de pause, ...

Depuis plusieurs années, ce patron véreux, fait l'objet de signalements et de procès-verbaux dressés par les services de l'inspection du travail, malheureusement sans que la justice ne se décide à instruire ces délits.

Les salariés excédés ont fini par se mettre en grève pendant plus de 15 jours fin décembre/début janvier. A aucun moment cet employeur n'a daigné dialoguer avec ses salariés.

A ce jour, encore au mépris de la loi, il distribue des mises à pied avec privations de salaire et licenciement à tour de bras tous les salariés qui ont fait valoir leur bon droit.

C'est inadmissible de voir ça au 21^{ème} siècle !

Le patron de QUALIDUCK doit respecter les droits du travail et les lois, il doit respecter les salariés de son entreprise !

Le groupe EURALIS qui est le donneur d'ordre doit faire respecter ses engagements sociétaux et obliger ses sous-traitants à respecter les droits du travail !

Maubourguet, le 30 janvier 2017